

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,

A été nommé secrétaire : S. Mercet

SECURITE- Police pluri-communale renouvellement de la convention

Le 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé un avenant à la convention de mutualisation de la police municipale. L'objectif était de prolonger celle-ci jusqu'au 31 mars 2021 afin de permettre aux communes partenaires de travailler sur sa refonte,

Le contenu de la nouvelle convention a été travaillé avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères et Présilly. La synthèse des modifications a été présentée et validée par les partenaires le 28 janvier 2021.

Les modifications apportées à la nouvelle convention portent essentiellement sur :

- Le coût horaire qui a évolué de 30 € à 32 € par agent mis à disposition des communes. Ce montant comprend les coûts de fonctionnement (salaires, formation, fluides, équipements informatiques, l'acquisition de petits équipements, des vêtements de travail et l'armement et l'amortissement des investissements. La gestion RH des agents (carrière, paie), le management du service et la gestion financière et administrative sont valorisées pour 4 % du montant total (+1 point par rapport à la précédente convention). Il a été convenu avec les communes partenaires de revoir le tarif tous les ans selon le compte administratif N-1.
- La mise en place d'une permanence physique sur rendez-vous de la police sur les communes de 2 heures par mois.

- La solidarité entre communes, notamment en acceptant de réduire les missions ou l'amplitude horaire sur l'ensemble du territoire en cas de crise ou de manque de personnel (maladie longue, formation...)

Il a également été évoqué l'importance de développement l'appartenance à un territoire et le besoin de communiquer cette appartenance à la population. Pour cela, il a été décidé de donner un nom à la police pluri communale auquel l'ensemble des acteurs du territoire pourra s'identifier ainsi qu'un logo s'y rapportant. Le groupe de travail composé des maires et des techniciens s'est prononcé pour la Police Pluri-communale du Salève. Le travail sur le logo est en cours.

L'engagement des communes sur ce service de police a également été réaffirmé par l'ensemble des communes partenaires avec une demande du doublement du forfait horaire de la commune de Neydens (20h agent/semaine au lieu de 10h agent/semaine) et l'engagement des autres communes à participer à l'effort financier nécessaire pour effectuer un recrutement.

Dans ce contexte, la pérennité et le développement de la mutualisation semblent assurés pour les années à venir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération
- D'appliquer un coût horaire de 32 € pour 2021 et de revoir le coût horaire chaque année selon le compte administratif N-1
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la mutualisation de la police municipale de Saint Julien en Genevois avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Presilly jointe à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

